

**LE JOUR, 1954
16 OCTOBRE 1954**

POLITIQUE INTÉRIEURE

La politique intérieure, sous quelques-uns de ses aspects généraux, nous a occupés à plusieurs reprises cette semaine. C'est qu'il est temps de faire prévaloir dans ce pays une doctrine de gouvernement qui assure sa stabilité.

Il faut se souvenir, sans défaillance, que le Liban, politiquement, ne s'identifie avec aucun autre pays. Il y a des ressemblances, il n'y a pas de similitudes. Le compromis confessionnel, qu'il plaise ou non à certains, reste, pour un temps du moins, LE FONDEMENT NÉCESSAIRE DE L'ETAT. Et c'est l'équilibre des minorités confessionnelles, comme il est, qui empêche la désagrégation de l'Etat.

Le premier souci d'un gouvernement libanais digne de ce nom est que ce pays vive en paix. **Tout ce qui peut renforcer l'intimité interconfessionnelle et par conséquent la paix publique doit être fait. C'est la règle première, la règle d'or.** Tous les organismes de l'Etat se subordonnent dans leur fonctionnement et dans leur existence même : **vivre d'abord et vivre en paix.** C'est la justification de toute la politique libanaise.

Qui ne voit dans ces conditions que le maximum de présences dans une Chambre libanaise (**dans la limite du raisonnable**) se recommande plus que les considérations chétives qu'on oppose à ce principe tutélaire ? Qui ne voit qu'il vaut cent fois mieux discuter dans l'enceinte de la Chambre que se colleter dans la rue ? **Qui ne voit que lorsque la Chambre est insuffisante, quand elle abdique ou disparaît, c'est la hiérarchie confessionnelle, qui, automatiquement, se substitue à elle ?**

Il faut un véritable entêtement, il faut une obstination coupable pour contester ces évidences. Et il y a de l'hypocrisie à considérer l'Etat en dehors de ces évidences.

Deux problèmes se superposent au Liban. Le premier est un problème d'existence ; le second est un problème d'administration. On consolide l'Etat à la base avant de se demander combien on paiera ses représentants.

Ce qui nous inquiète le plus en ce moment, c'est le mépris conscient ou inconscient dans lequel ceux qui portent la responsabilité du Liban tiennent quelques principes qui comptent parmi nos raisons d'être.

En remettant en question ces principes tous les jours, on ébranle l'Etat dans ses couches profondes.

La loi décisive du Liban, c'est le vouloir-vivre en commun dans la diversité de ses aspects et de ses moyens. Et c'est la solidité du vouloir-vivre en commun qui doit nous conduire avec le temps à la prédominance du facteur politique sur le facteur

confessionnel (nous ne disons pas, qu'on le remarque bien, sur le facteur spirituel ; car au facteur spirituel revient toujours le premier rang).

On s'évertue à mettre en langage clair des choses qui sont d'une clarté aveuglante. Mais est-ce à des sourds que l'on parle, ou à des enfants ?